

Fabriquez votre propre disque de stationnement européen

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le disque de stationnement européen est obligatoire pour les zones réglementaires dites «zone bleue» et «zone verte».

Avec notre kit « prêt-à-imprimer », vous pouvez réaliser rapidement et très facilement votre propre disque de stationnement européen.

Matériel nécessaire :

- 3 feuilles blanches (cartonnées de préférence)
- ciseaux et/ou cutter
- attache parisienne
- colle et/ou scotch

Mode d'emploi :

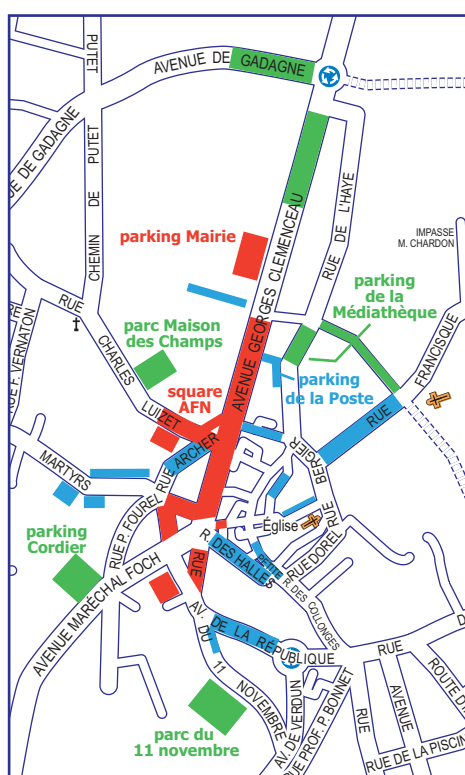
1. Imprimez la face avant, la face arrière et le disque
2. Découpez selon les pointillés rouges
3. Percez un trou au milieu de chacune des pièces
4. Assemblez les éléments à l'aide d'une attache parisienne
5. Collez ou scotchez les bords de la face avant avec la face arrière (attention à ne pas coller le disque avec)

Et voilà, votre disque de stationnement est prêt à être utilisé !

Face avant



Utilisez ce disque pour stationner
en zone verte et en zone bleue



 **zone bleue (1 h 30)**

 **zone verte (5 h 30)**

 **zone rouge (45 minutes)**
utilisez un ticket horodateur

Disque

